

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20240708-202453-DE

**MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 juillet, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

**Présents : 10
Procuration : 04
Votants : 14**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., COUTANT M., LAVAUZELLE I., GOURSAUD Ch., FREMERY Cl., GUENE F. .

**Pour : 14 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00**

ABSENTS : M. DESCOURVIERES R., M. ROCHER Ch., Mme TERNET C., M. JOULIA G. (excusés).

Mme LAVAUZELLE Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 23 juillet 2024

M. DESCOURVIERES Roger a donné procuration à M. BEAULIEU Claude.
M. ROCHER Christian a donné procuration à Mme COUTANT Martine.
Mme TERNET Carole a donné procuration à Mme GROS Bernadette.
M. JOULIA Guillaume a donné procuration à M. GUENE Frédéric.

OBJET : Complément d'adressage relatif à la délibération du 06/03/2019 concernant la dénomination et numérotation des voies de la commune et modification de cette même délibération

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 06/03/2019, il a été décidé de procéder à la dénomination de voirie et à la numérotation des immeubles sur la commune de BRIGUEUIL.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le n° 6 rue du Côteau Villars avait été attribué à la parcelle C n° 1245.

Or, après vérification, faisant suite à une demande de renseignements formulée par un Notaire, il s'avère que cette adresse (numérotation et dénomination) est utilisée, en fait, par la propriétaire de la parcelle C n° 1247.

Vu que la parcelle C n° 1247 concerne une maison d'habitation occupée et que la parcelle C n° 1245 concerne une grange, Monsieur le Maire propose de régulariser la situation de la manière suivante :

- modifier la délibération du 06/03/2019 en attribuant le numéro 6, rue du Côteau Villars à la parcelle C n° 1247, puisque la personne utilise déjà cette adresse,
- et attribuer un nouveau numéro à la parcelle C n° 1245, à savoir le numéro 6 bis, rue du Côteau Villars.

Il est donc nécessaire de modifier et compléter la liste des noms de voies et les numéros déjà attribués, par l'adressage suivant :

- ⇒ Rue du Côteau Villars N° 6 (Parcelle C n° 1247)
- ⇒ Rue du Côteau Villars N° 6 bis (Parcelle C n° 1245).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- décide de modifier et compléter la liste des noms de voies et les numéros déjà attribués, et validée suivant délibération du 06/03/2019, par l'adressage suivant :

- ⇒ Rue du Côteau Villars N° 6 (Parcelle C n° 1247)
- ⇒ Rue du Côteau Villars N° 6 bis (Parcelle C n° 1245).

- valide cette modification et cet ajout, et précise que cette délibération vient compléter celle prise en date du 06/03/2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 23 juillet 2024



Le Maire
Robert ROUGIER